

(19)



(11)

EP 2 085 949 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

05.08.2009 Bulletin 2009/32

(51) Int Cl.:

G09F 3/16 (2006.01)

G09F 1/10 (2006.01)

G09F 3/20 (2006.01)

G09F 3/02 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **08101272.6**

(22) Date de dépôt: **04.02.2008**

(84) Etats contractants désignés:

**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MT NL NO PL PT
RO SE SI SK TR**

Etats d'extension désignés:

AL BA MK RS

(71) Demandeur: **Cojema SPRL**

4690 Roclenge S/Geer (BE)

(72) Inventeur: **Colen, Jean-Marie**

4690 Roclenge s/Geer (BE)

(74) Mandataire: **Quintelier, Claude et al**

Gevers & Vander Haeghen

Intellectual Property House

Holidaystraat 5

Brussels Airport Business Park

1831 Diegem (BE)

(54) **Dispositif informatif**

(57) L'invention concerne un dispositif informatif 1, 1' comportant une plaquette 2 pouvant recevoir un signe distinctif, tel qu'une étiquette, et des moyens d'accrochage, reliés à ladite plaquette 2 et comportant au moins deux, de préférence au moins trois doigts élastiques 4,

pour fixer ledit dispositif informatif 1, 1' sur un solide, et un élément de liaison 3 sur lequel lesdits doigts élastiques 4 sont montés de manière détachable. L'invention concerne aussi l'utilisation de ce dispositif informatif 1, 1' pour l'identification du contenu d'une bouteille.

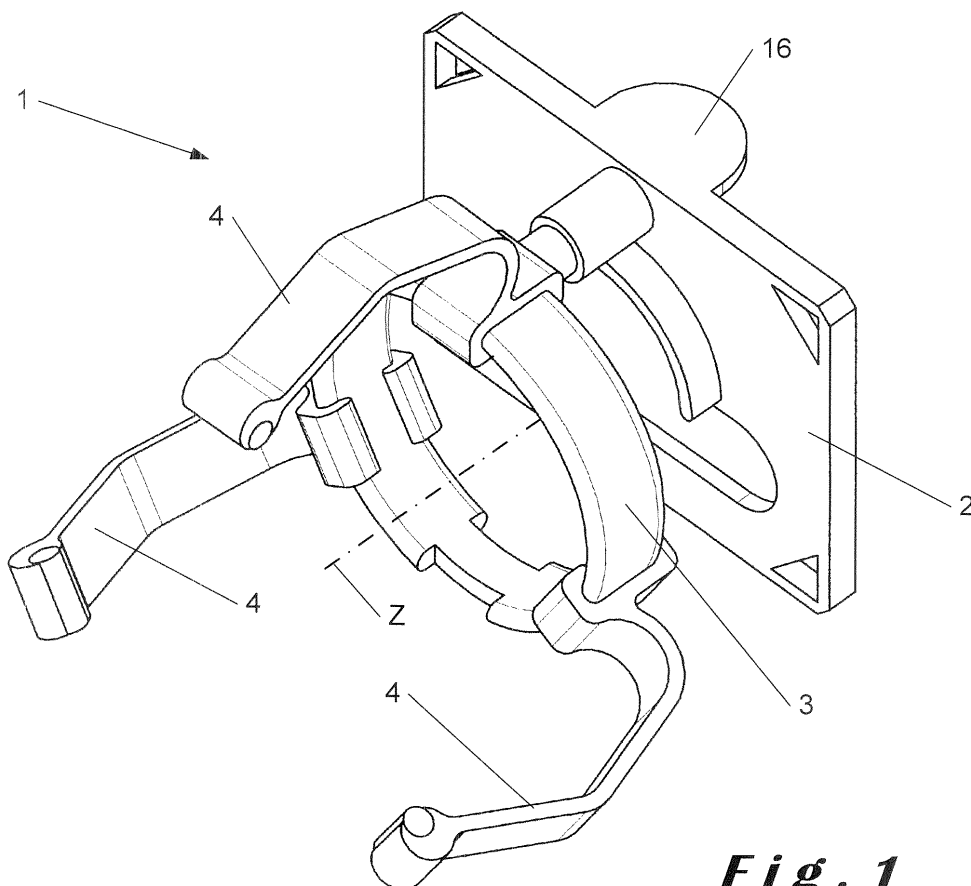


Fig. 1

EP 2 085 949 A1

Description

[0001] La présente invention se rapporte à un dispositif informatif.

[0002] Dans les caves à vin, il est normalement nécessaire d'identifier le contenu de chaque bouteille. Normalement, chaque bouteille comporte au moins une étiquette adhérente sur sa périphérie avec au moins certaines des caractéristiques du contenu, telles que l'année de récolte, l'appellation, etc.

[0003] Toutefois, étant donné que pour une meilleure conservation du vin, les bouteilles sont normalement entreposées couchées dans des casiers ou étagères, il est nécessaire de sortir la bouteille de son emplacement afin de pouvoir consulter son étiquette. Ceci implique qu'à chaque fois que l'on cherche une bouteille déterminée, il peut être nécessaire de sortir un grand nombre d'autres bouteilles avant de la retrouver. À part l'effort et le temps perdus, il en résulte aussi une perturbation du vin.

[0004] Pour adresser ces inconvénients, des dispositifs informatifs ont été proposés, par exemple dans les brevets français FR 2 760 881 et FR 2 199 906, comportant un support pouvant recevoir un signe distinctif, tel qu'une étiquette, et des moyens d'accrochage, reliés audit support, pour fixer ledit dispositif informatif sur un solide. En particulier, dans un mode de réalisation de FR 2 760 881, ces moyens d'accrochage comportent plusieurs doigts élastiques. Ainsi, ce dispositif informatif peut être fixé sur le cul d'une bouteille couchée dans un casier ou étagère de manière qu'un signe distinctif placé sur ledit support soit visible de l'extérieur pour identifier le contenu de la bouteille sans nécessité de la sortir.

[0005] Ce dispositif de l'état de la technique présente toutefois plusieurs autres inconvénients. Tout d'abord sa forme complexe rend sa production compliquée et chère, en particulier sa production par des moyens de moulage, en particulier moulage par injection. Son démoulage pose en effet des problèmes difficiles à résoudre par l'homme du métier. Il est en outre difficilement adaptable pour être fixé sur des solides de formes et/ou tailles différentes.

[0006] Par rapport aux dispositifs de FR 2 760 881, la présente invention résout les inconvénients susnommés en ce que lesdits moyens d'accrochage comportent en outre un élément de liaison sur lequel les doigts élastiques sont montés de manière individuellement détachable. Ceci permet d'un côté la production des doigts élastiques de forme séparée, ce qui simplifie sensiblement les moyens et procédés de production. De l'autre côté, ceci permet aussi de réarranger la position des doigts élastiques afin d'adapter le dispositif informatif à être fixé sur des solides de tailles et/ou formes différentes. De préférence, lesdits doigts élastiques sont au moins trois, ce qui permet un accrochage particulièrement stable sans devoir donner une forme complexe à chaque doigt.

[0007] Avantageusement, lesdits doigts élastiques peuvent être montés autour d'un axe central. Ainsi ces doigts peuvent agripper un solide sensiblement cylindri-

que, permettant ainsi d'accrocher le dispositif informatif sur, par exemple, un cul de bouteille.

[0008] Avantageusement, il est possible de monter aux moins un, de préférence au moins deux, desdits doigts élastiques de manière sensiblement opposée à au moins un autre desdits doigts élastiques. De cette manière les doigts peuvent agripper un solide sensiblement plat, tel que, par exemple, le bord d'un casier ou d'une étagère.

[0009] Avantageusement, ledit élément de liaison peut comporter une partie sensiblement annulaire pouvant recevoir lesdits doigts élastiques. Ceci facilite l'arrangement des doigts élastiques autour d'un axe de symétrie centrale. Toutefois, d'autres formes de l'élément de liaison, telles que, par exemple, des formes semi-annulaires, polygonales, ou semi-polygonales, pourraient aussi être alternativement utilisés dans le dispositif de l'invention afin permettre un tel arrangement des doigts élastiques.

[0010] Avantageusement, ledit élément de liaison peut comporter au moins un premier segment sensiblement droit pouvant recevoir au moins un desdits doigts élastiques. Encore plus avantageusement, ledit élément de liaison peut comporter au moins un autre segment sensiblement droit, pouvant recevoir chacun au moins un autre desdits doigts élastiques, et étant sensiblement parallèle mais perpendiculairement écarté par rapport au premier segment. Ces configurations de l'élément de liaison facilitent le montage des doigts élastiques pour agripper des solides sensiblement plats de différentes épaisseurs.

[0011] Avantageusement, ledit support peut être relié de manière détachable auxdits moyens d'accrochage, en particulier par une connexion à pression, par exemple entre des surfaces coniques mâle et femelle. De cette manière le dispositif informatif prend une forme entièrement modulaire, pouvant être plus facilement adaptée à des différents solides, positions et applications en changeant certains de ses composants.

[0012] Particulièrement avantageusement, le dispositif de l'invention peut comporter en outre un adaptateur pour relier de manière détachable ledit support auxdits moyens d'accrochage. Ainsi, il est possible d'adapter la position et/ou l'orientation dudit support par rapport au solide sur lequel le dispositif est fixé. Cet adaptateur pourrait, par exemple, être une simple prolongation droite servant à écarter le support par rapport auxdits moyens d'accrochage, ou bien comporter un angle permettant de donner une orientation particulière au support. Alternativement, l'adaptateur pourrait aussi être articulé, flexible et/ou extensible, par exemple de manière télescopique.

[0013] Avantageusement, ledit support peut comporter une protubérance permettant de mieux l'agripper. De cette manière le dispositif peut être plus facilement retiré d'un solide sur lequel il est fixé.

[0014] Avantageusement, ledit support peut prendre la forme d'une plaquette comportant une face antérieure et une face postérieure, et des moyens pour y placer une

étiquette de manière visible du côté de ladite face antérieure. De cette manière cette étiquette peut former ledit signe distinctif.

[0015] Avantageusement, ladite plaquette peut comporter un orifice entre lesdites faces antérieure et postérieure. De cette manière il est possible d'accéder à l'arrière de l'étiquette à travers ledit orifice pour plus facilement séparer l'étiquette de la plaquette, afin de, par exemple, changer l'étiquette.

[0016] Avantageusement, le dispositif de l'invention peut être produit au moins partiellement par moulage, en particulier moulage par injection. Ces procédés de production permettent une production économique et en grande série.

[0017] Avantageusement, le dispositif de l'invention peut être formé au moins partiellement en matière plastique. De telles matières plastiques présentent des avantages d'un côté économiques et d'un autre côté mécaniques, puisqu'elles peuvent présenter les qualités mécaniques de flexibilité et stabilité idéales pour cette application.

[0018] La présente invention se rapporte aussi à l'utilisation de ce dispositif informatif pour identifier le contenu d'une bouteille, en particulier en fixant ledit dispositif sur ladite bouteille, de préférence sur le cul de ladite bouteille, moyennant les moyens d'accrochage. Toutefois il doit être noté que le dispositif informatif présente aussi d'autres applications possibles et que son utilisation n'est nullement limitée à l'information sur le contenu d'une bouteille.

[0019] Des détails concernant l'invention sont décrits ci-après de manière illustrative mais non restrictive faisant référence aux dessins.

La figure 1 présente une vue en perspective d'un premier mode de réalisation d'un dispositif suivant l'invention, les figures 2A, 2B et 2C présentent, respectivement, des vues frontale, latérale et en perspective d'un doigt élastique du dispositif de la figure 1, les figures 3A, 3B et 3C présentent, respectivement, des vues frontale, latérale et en perspective d'un autre doigt élastique du dispositif de la figure 1, les figures 4A, 4B et 4C présentent, respectivement, des vues frontale, latérale et en perspective de l'élément de liaison du dispositif de la figure 1, les figures 5A-5E présentent plusieurs vues d'une plaque similaire à celle du dispositif de la figure 1, la figure 6 présente une vue en perspective d'un deuxième mode de réalisation d'un dispositif suivant l'invention, la figure 7 présente une vue en perspective de l'élément de liaison du dispositif de la figure 6, les figures 8A-8D présentent plusieurs vues de l'élément de liaison d'un troisième et quatrième mode de réalisation du dispositif suivant l'invention, la figure 9 présente une vue en perspective du troisième mode de réalisation d'un dispositif suivant l'in-

vention,

la figure 10 présente une vue en perspective des moyens d'accrochage du troisième mode de réalisation d'un dispositif suivant l'invention,

la figure 11 présente une vue en perspective du quatrième mode de réalisation d'un dispositif suivant l'invention, et

la figure 12 présente une vue en perspective des moyens d'accrochage du quatrième mode de réalisation d'un dispositif suivant l'invention.

[0020] Un premier mode de réalisation d'un dispositif informatif 1 suivant l'invention est illustré sur la figure 1. Dans ce mode de réalisation, le dispositif 1 comporte un support formé par une plaquette 2, et des moyens d'accrochage formés par un élément de liaison 3, et trois doigts élastiques 4. Les trois doigts élastiques 4 sont montés de manière individuellement détachable sur l'élément de liaison 3. Comme illustré en détail sur les figures 2A-2C, et 3A-3C, chaque doigt élastique 4 dans ce mode de réalisation comporte, sur une extrémité proximale 5, un crochet 6 en forme de C servant à accrocher le doigt élastique 4 sur l'élément de liaison 3, et sur une extrémité distale 7, un élément souple 8 pour augmenter l'adhésion sur les surfaces contactées par cette autre extrémité 7 du doigt élastique 4. Entre l'une et l'autre extrémité, chaque doigt élastique 4 présente une courbure et section transversale telles qu'il est sensiblement plus flexible dans un axe de flexion F_y que dans l'axe perpendiculaire F_x . Dans ce mode de réalisation, l'élément de liaison 3 a une forme annulaire. De cette manière, les doigts élastiques 4 peuvent être arrangés circulairement autour d'un axe central Z, avec leurs axes de flexion F_y respectifs orientés radialement vers ledit axe de symétrie centrale Z. Dans cette configuration, les trois doigts élastiques 4 peuvent agripper élastiquement une surface cylindrique, telle que par exemple celle de la périphérie du cul d'une bouteille. Cet arrangement des doigts élastiques 4 peut toutefois être aussi obtenu avec des formes alternatives de l'élément de liaison 3, telles que, par exemple, des formes polygones.

[0021] Dans ce premier mode de réalisation, l'élément de liaison 3, illustré en détail sur les figures 4A-4C, présente des découpes 9 facilitant son insertion dans le crochet 6 de chaque doigt élastique 4. Alternativement, il pourrait toutefois être complètement ouvert sur un arc, et n'avoir donc qu'une forme semi-annulaire.

[0022] Dans ce premier mode de réalisation, au moins un des trois doigts élastiques 4 comporte aussi, comme illustré en détail sur les figures 2A-2C, un connecteur conique mâle 10 inséré à pression dans un connecteur conique femelle 11 de la plaquette 2, reliant donc la plaquette 2 et les moyens d'accrochage de manière détachable. Alternativement, le connecteur conique mâle 10 pourrait faire partie de l'élément de liaison, plutôt que d'un des doigts élastiques. Aussi, les rôles des connecteurs mâle et femelle pourraient être inversés, ou bien ils pourraient être substitués par d'autres moyens de

liaison détachables appropriés connus de la personne du métier.

[0023] Dans ce premier mode de réalisation, la plaquette 2, dont une variante est illustrée en détail sur les figures 5A-5E, comporte une face antérieure 12 et une face postérieure 13. Ledit connecteur femelle 11 est arrangé sur la face postérieure 13, tandis que la face antérieure 12 comporte, sur chaque coin, une languette 14 permettant de fixer une étiquette sur ladite plaquette 2. En outre, la plaquette 2 comporte aussi un orifice 15 entre les faces antérieure 12 et postérieure 13 permettant de pousser l'étiquette à travers la face postérieure 13 pour ainsi la dégager des languettes 14 et la séparer de la plaquette 2. Elle peut aussi, comme illustré sur la figure 1, comporter une protubérance 16 sur sa face antérieure 12 offrant une bonne prise au doigts pour ainsi mieux pouvoir tirer la plaquette 2.

[0024] Dans un deuxième mode de réalisation illustré sur la figure 6, l'élément de liaison n'est pas annulaire mais droit. Cet élément de liaison 3' droit est illustré en détail sur la figure 7. Au lieu d'être arrangés circulairement autour d'un axe central, les trois doigts élastiques 4 sont arrangés côte à côte, avec un doigt élastique 4 central opposé aux deux autres. De cette manière il est possible de fixer le dispositif informatif 1' suivant ce deuxième mode de réalisation sur un solide plat, tel que, par exemple un bord de casier ou d'étagère, en le pinçant entre les trois doigts élastiques 4. À part l'élément de liaison 3', tous les composants sont identiques à ceux du dispositif du premier mode de réalisation. Il suffit donc de remplacer l'élément de liaison 3 annulaire par l'élément de liaison 3' droit pour adapter le dispositif du premier mode de réalisation à cette application.

[0025] De la même manière, l'élément de liaison 3' droit peut être remplacé par un élément de liaison 3" en zigzag, tel qu'illustré sur les figures 8A-8D, comportant un segment central 17 et deux segments latéraux 18 sensiblement parallèles et perpendiculairement écartés, pour obtenir les troisième ou quatrième modes de réalisation du dispositif informatif suivant l'invention, illustrés respectivement sur les figures 9 et 11.

[0026] Les dispositifs 1" des troisième et quatrième modes de réalisation diffèrent l'un de l'autre uniquement par l'orientation des doigts élastiques 4. Dans le troisième mode de réalisation, illustré sur la figure 9, les doigts élastiques 4 sont arrangés de manière à augmenter l'écartement entre les extrémités distales 7 des doigts élastiques 4 dans la direction de leurs axes de flexion F_x , afin de pouvoir fixer le dispositif 1" sur des solides plats de plus grande épaisseur que ceux sur lesquels peut être fixé le dispositif du deuxième mode de réalisation illustré. Les moyens d'accrochage formés par cet arrangement des doigts élastiques 4 sur l'élément de liaison 3" sont aussi illustrés sur la figure 10. Dans le quatrième mode de réalisation, illustré sur la figure 11, les doigts élastiques 4 sont par contre arrangés de manière à diminuer l'écartement entre les extrémités distales 7 des doigts élastiques 4 dans la direction de leurs

axes de flexion F_x , et ceci afin de pouvoir fixer le dispositif 1" sur des solides plats de plus petite épaisseur que ceux sur lesquels peut être fixé le dispositif du deuxième mode de réalisation illustré. Les moyens d'accrochage formés par cet arrangement des doigts élastiques 4 sur l'élément de liaison 3" sont aussi illustrés sur la figure 12.

[0027] Il faut noter qu'il serait aussi possible de combiner les caractéristiques de l'élément de liaison 3 du premier mode de réalisation avec celles des éléments de liaison 3' ou 3", pour obtenir de cette manière un élément de liaison polyvalent comportant une partie annulaire ou quasi-annulaire permettant d'arranger les trois doigts dans un cercle, et une partie linéaire, traversant la partie annulaire, et permettant de fixer les trois doigts côte-à-côte. Ainsi, il ne serait plus nécessaire de remplacer l'élément de liaison pour pouvoir fixer le dispositif informatif sur un solide cylindrique ou un solide plat, mais il suffirait de changer la disposition des doigts élastiques sur cet élément de liaison polyvalent.

[0028] Le caractère entièrement modulaire de tous ces dispositifs informatifs décrits et/ou illustrés peut aussi permettre de facilement remplacer les moyens d'accrochage par un collier de clipsage afin d'obtenir un dispositif d'invention analogue à celui divulgué dans la demande internationale de brevet WO 00/43273 et pouvant être fixé, par exemple, sur le goulot d'une bouteille.

[0029] Tous les composants du dispositif informatif suivant l'invention pourraient normalement être produits par moulage par injection avec une matière plastique, en particulier thermoplastique. Ceci est en tout cas le procédé de production préféré pour les exemples illustrés.

[0030] Quoique la présente invention ait été décrite en se référant à des exemples de réalisation spécifiques, il est évident que des différentes modifications et changements peuvent être effectués sur ces exemples sans sortir de la portée générale de l'invention telle que définie par les revendications. Par exemple, le dispositif informatif suivant l'invention pourrait ne comporter que deux doigts élastiques. Le dispositif informatif suivant l'invention pourrait aussi comporter par exemple un adaptateur interposé entre le support et les moyens d'accrochage. Cet adaptateur pourrait être droit, permettant ainsi d'écarter le support par rapport aux moyens d'accrochage, ou bien comporter un angle, de manière à changer l'angle du support par rapport aux moyens d'accrochage. Il pourrait aussi être articulé, flexible et/ou extensible. Afin de pouvoir facilement l'appliquer à un dispositif suivant un des modes de réalisations illustrés, en l'insérant entre les moyens d'accrochage et le support pouvant recevoir un signe distinctif, il pourrait comporter, sur une extrémité, un connecteur conique femelle pouvant être fixé de manière détachable sur le connecteur mâle des moyens d'accrochage, et, sur l'autre extrémité, un connecteur conique mâle pouvant être fixé de manière détachable sur le connecteur femelle du support. Par conséquent, la description et les dessins doivent être considérés dans un sens illustratif plutôt que restrictif.

REFERENCES DES FIGURES

[0031]

1	Dispositif informatif	
1'	Dispositif informatif	
1"	Dispositif informatif	
2	Plaquette	
3	Élément de liaison annulaire	
3'	Élément de liaison droit	
3"	Élément de liaison en zigzag	
4	Doigt élastique	
5	Extrémité proximale	
6	Crochet en forme de C	
7	Extrémité distale	
8	Élément souple	
9	Découpes	
10	Connecteur conique mâle	
11	Connecteur conique femelle	
12	Face antérieure	
13	Face postérieure	
14	Langue	
15	Orifice	
16	Protubérance	
17	Segment central	
18	Segment latéral	

Revendications

1. Dispositif informatif (1,1',1") comportant :

- un support, en particulier en forme de plaquette (2), pouvant recevoir un signe distinctif, tel qu'une étiquette, et
- des moyens d'accrochage, reliés audit support et comportant au moins deux, de préférence au moins trois, doigts élastiques (4), pour fixer ledit dispositif informatif (1,1',1") sur un solide,

ledit dispositif informatif (1,1',1") étant **caractérisé en ce que** :

- lesdits moyens d'accrochage comportent en outre un élément de liaison (3,3',3") sur lequel lesdits doigts élastiques (4) sont montés de manière individuellement détachable.
2. Dispositif informatif (1,1',1") suivant la revendication 1, dans lequel lesdits doigts élastiques (4) sont montés autour d'un axe central (Z).
3. Dispositif informatif (1,1',1") suivant la revendication 1, dans lequel aux moins un, de préférence au moins deux, desdits doigts élastiques (4) sont montés sensiblement opposés à au moins un autre desdits doigts élastiques (4).

4. Dispositif informatif (1) suivant une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit élément de liaison (3) comporte une partie sensiblement annulaire pouvant recevoir lesdits doigts élastiques (4).
5. Dispositif informatif (1',1") suivant une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit élément de liaison (3',3") comporte au moins un premier segment (17) sensiblement droit pouvant recevoir au moins un desdits doigts élastiques (4).
6. Dispositif informatif (1") suivant la revendication 5, dans lequel ledit élément de liaison (3") comporte au moins un autre segment (18) sensiblement droit, cet autre segment (18) pouvant recevoir au moins un autre desdits doigts élastiques (4), et étant sensiblement parallèle mais perpendiculairement écarté par rapport au premier segment (17).
7. Dispositif informatif (1,1',1") suivant une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit support est relié de manière détachable auxdits moyens d'accrochage, en particulier par une connexion à pression, par exemple entre des connecteurs coniques mâle et femelle (10,11).
8. Dispositif informatif (1,1',1") suivant la revendication 7, comportant en outre un adaptateur interposé pour relier de manière détachable ledit support auxdits moyens d'accrochage.
9. Dispositif informatif (1,1',1") suivant une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit support comporte une protubérance (16) permettant de mieux l'agripper.
10. Dispositif informatif (1,1',1") suivant une quelconque des revendications précédentes, dans lequel ledit support prend la forme d'une plaquette (2) comportant une face antérieure (12) et une face postérieure (13), et des moyens pour y placer une étiquette visible du côté de ladite face antérieure (12).
11. Dispositif informatif (1,1',1") suivant la revendication 10, dans lequel ladite plaquette (2) comporte un orifice (15) entre lesdites faces antérieure et postérieure (12,13).
12. Dispositif informatif (1,1',1") suivant une quelconque des revendications précédentes, produit au moins partiellement par moulage, en particulier moulage par injection.
13. Dispositif informatif (1,1',1") suivant une quelconque des revendications, formé au moins partiellement en matière plastique.

14. Utilisation d'un dispositif informatif (1,1',1") suivant une quelconque des revendications précédentes pour identifier le contenu d'une bouteille, en particulier en fixant ledit dispositif (1,1',1") sur ladite bouteille, de préférence sur le cul de ladite bouteille, moyennant les moyens d'accrochage. 5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

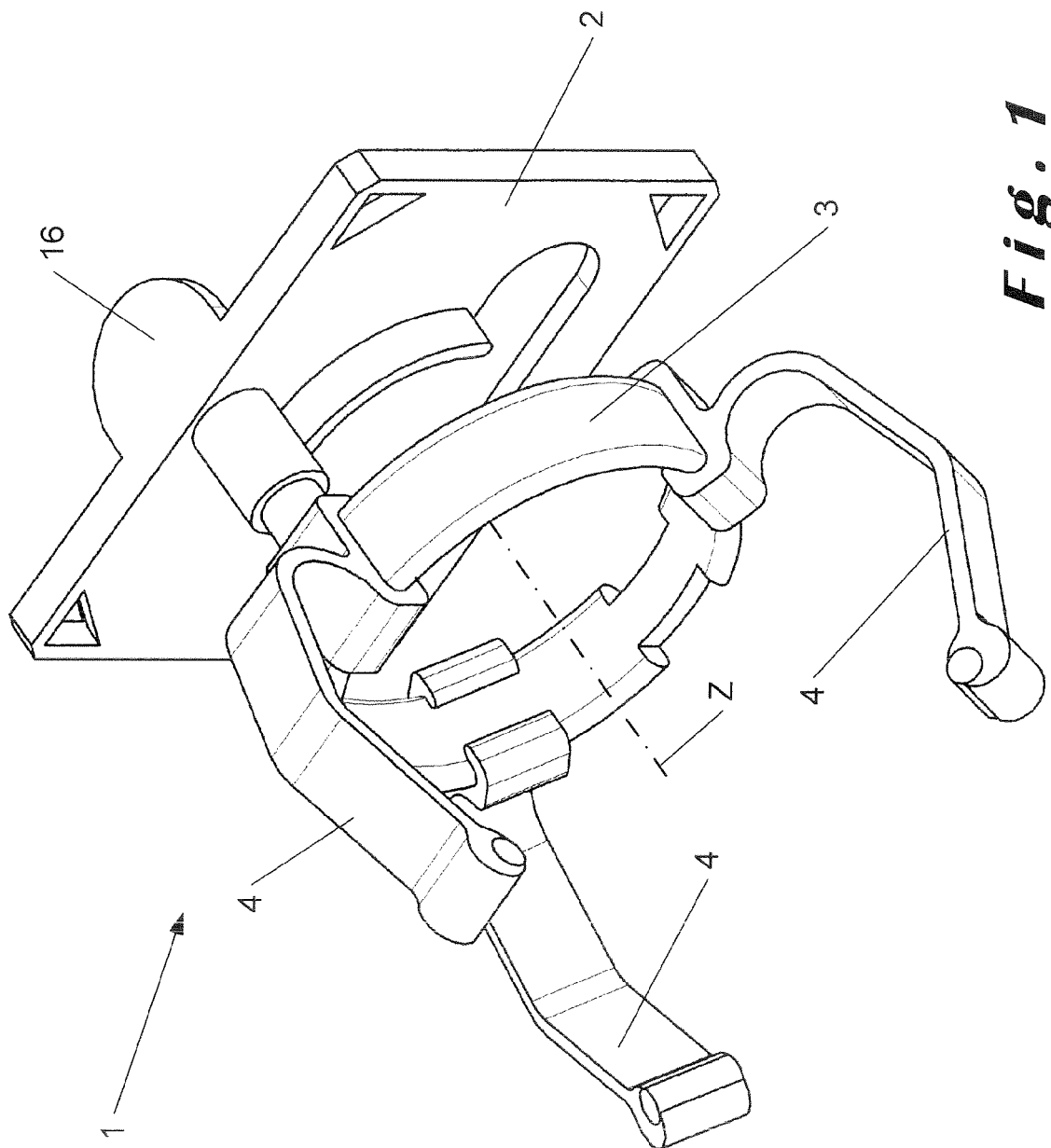


Fig. 1

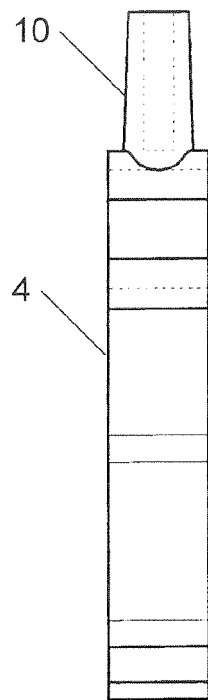


Fig. 2A

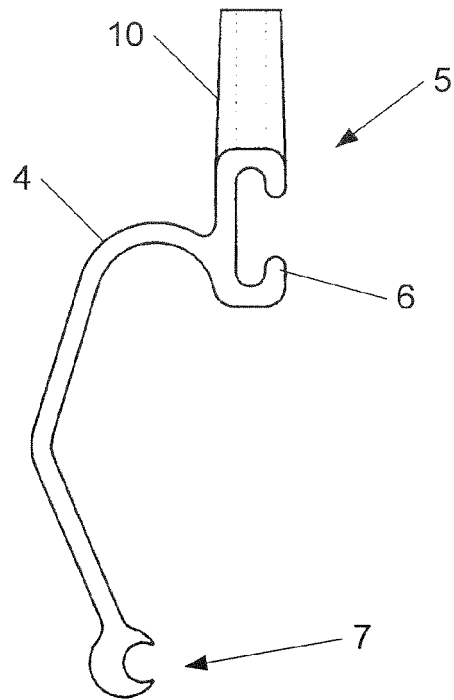


Fig. 2B

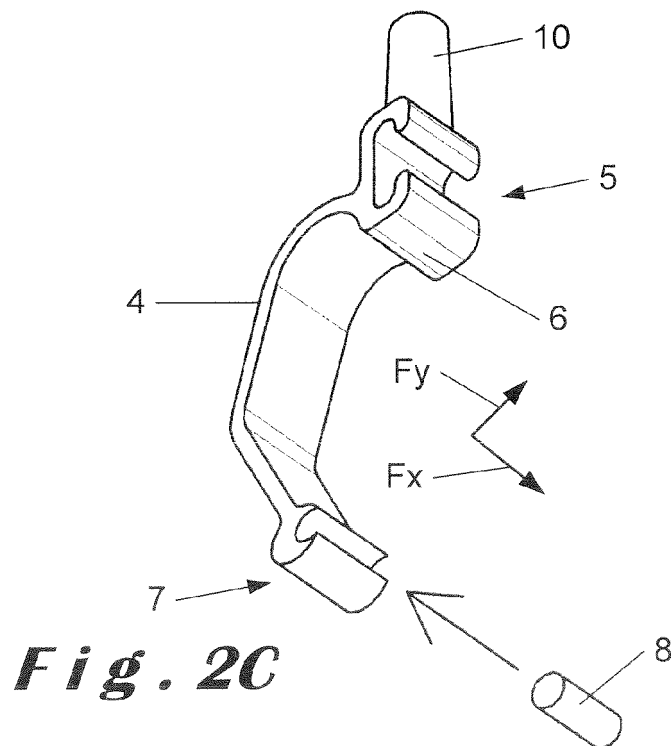


Fig. 2C

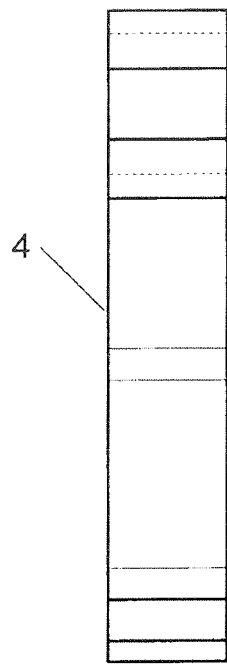


Fig. 3A

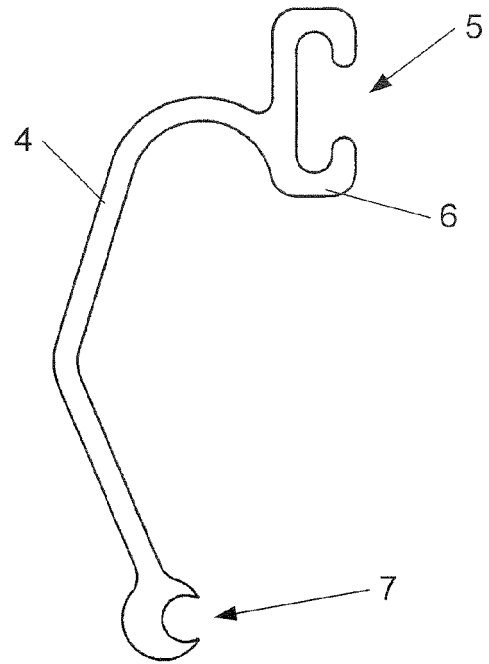


Fig. 3B

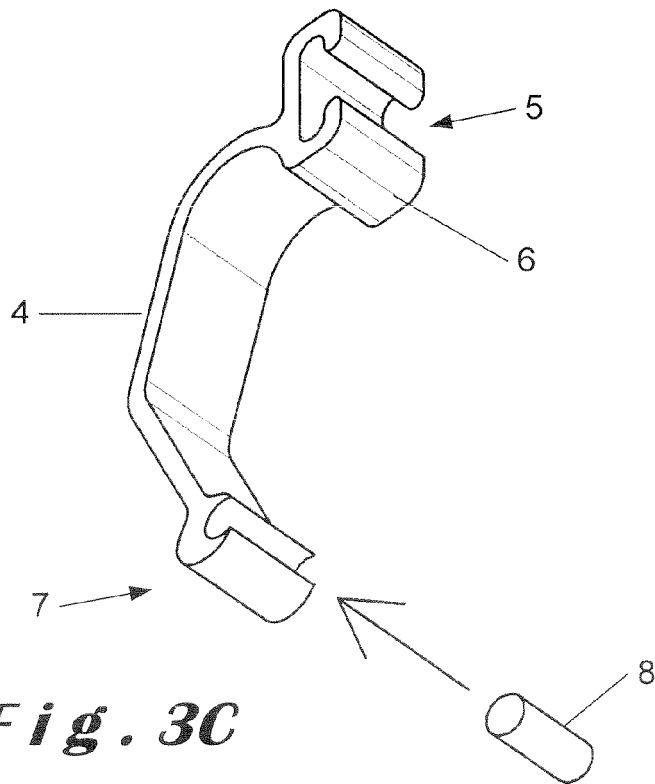


Fig. 3C

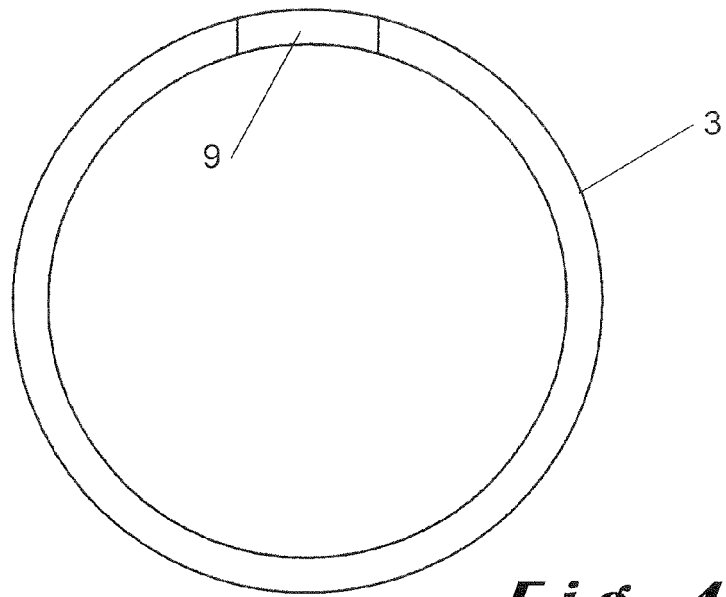


Fig. 4A

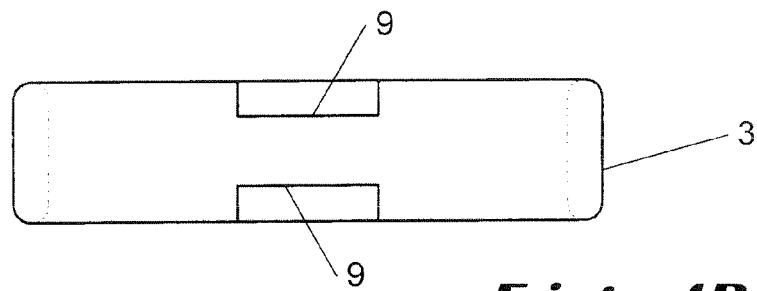


Fig. 4B

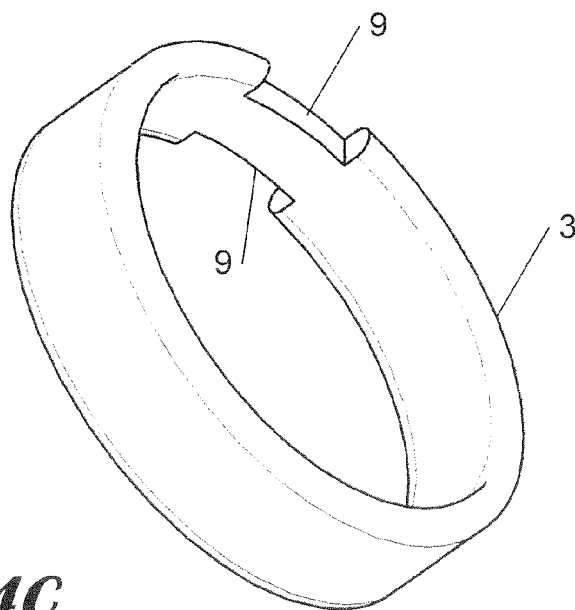


Fig. 4C

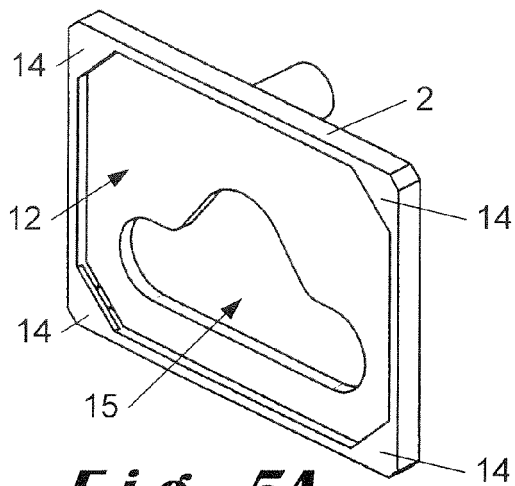


Fig. 5A

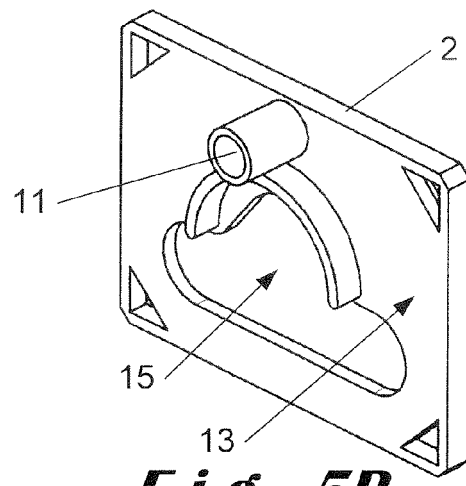


Fig. 5B

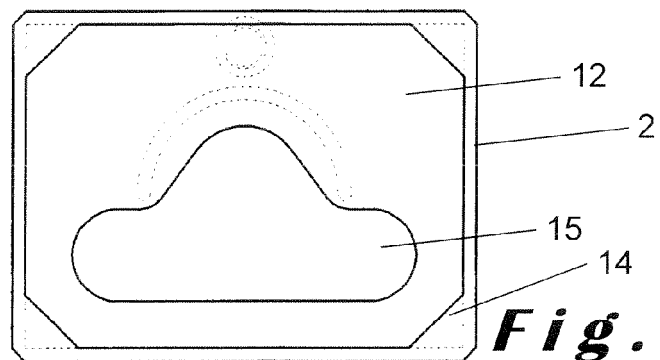


Fig. 5C

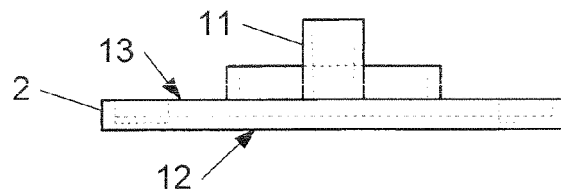


Fig. 5D

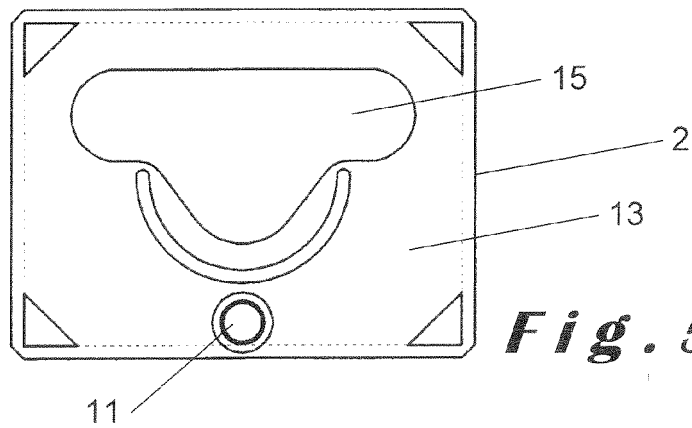


Fig. 5E

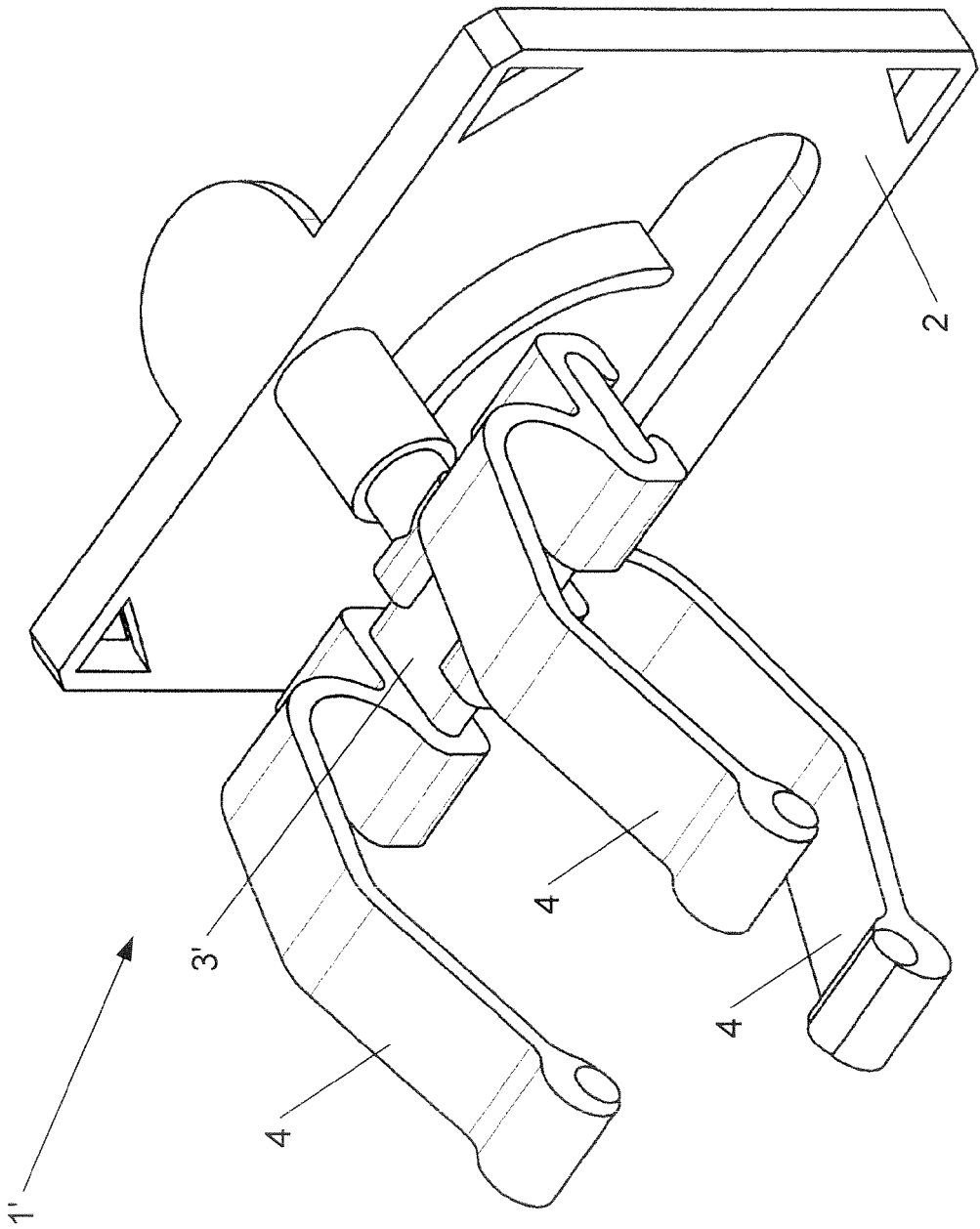


Fig. 6

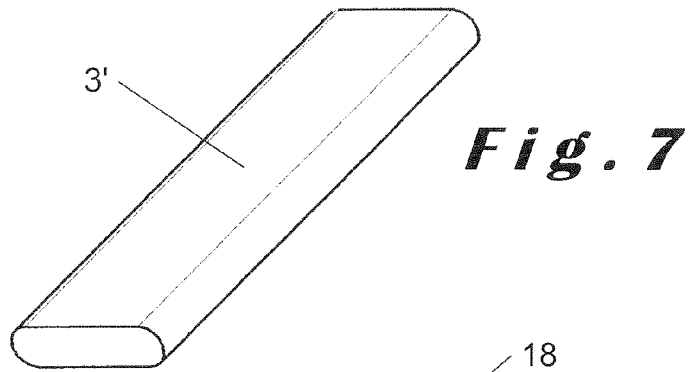


Fig. 7

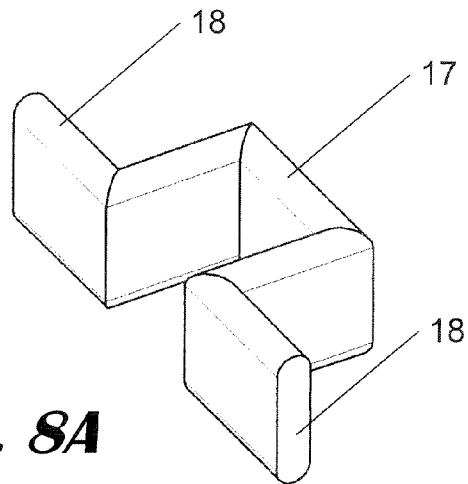


Fig. 8A

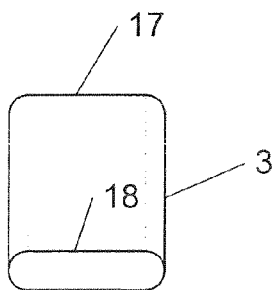


Fig. 8B

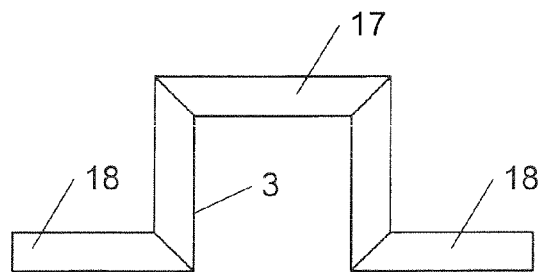


Fig. 8C

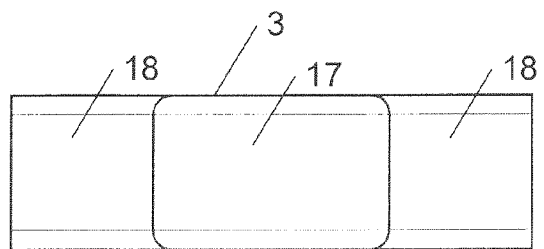
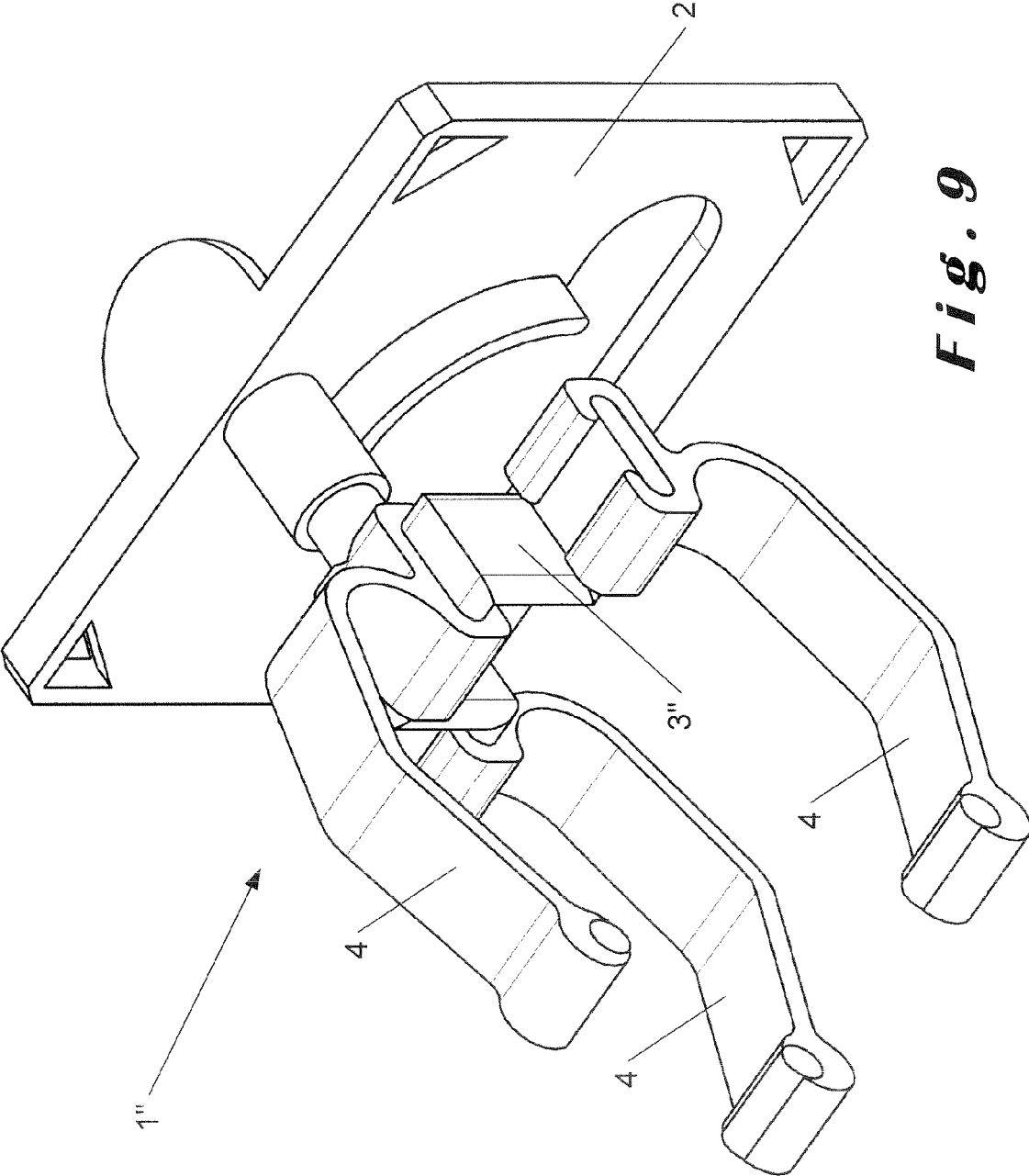


Fig. 8D



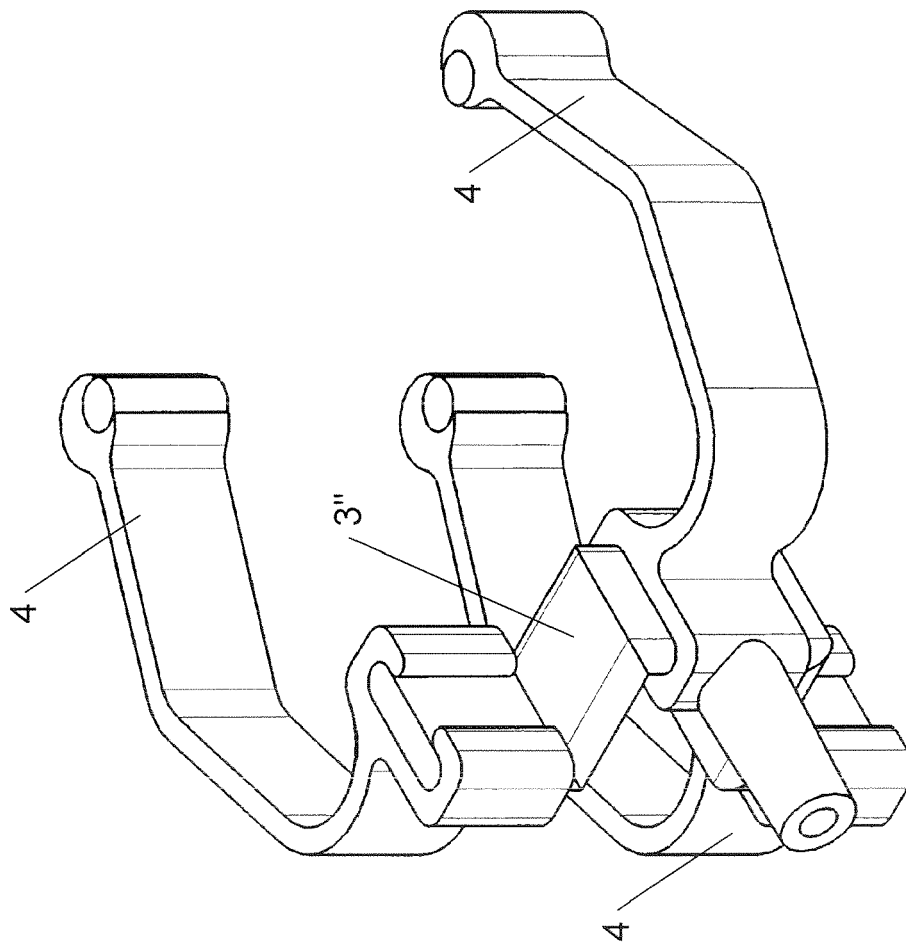


Fig. 10

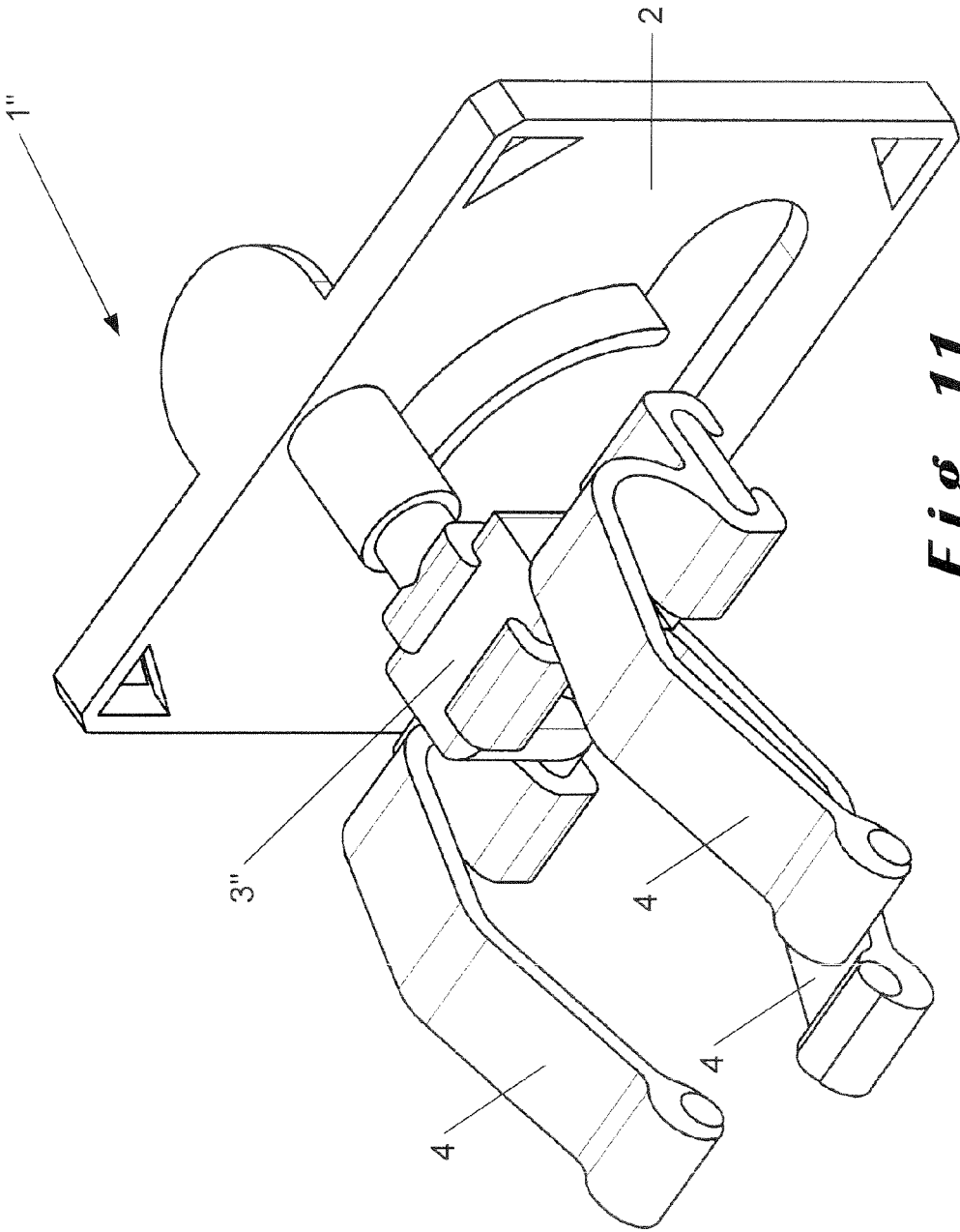


Fig. 11

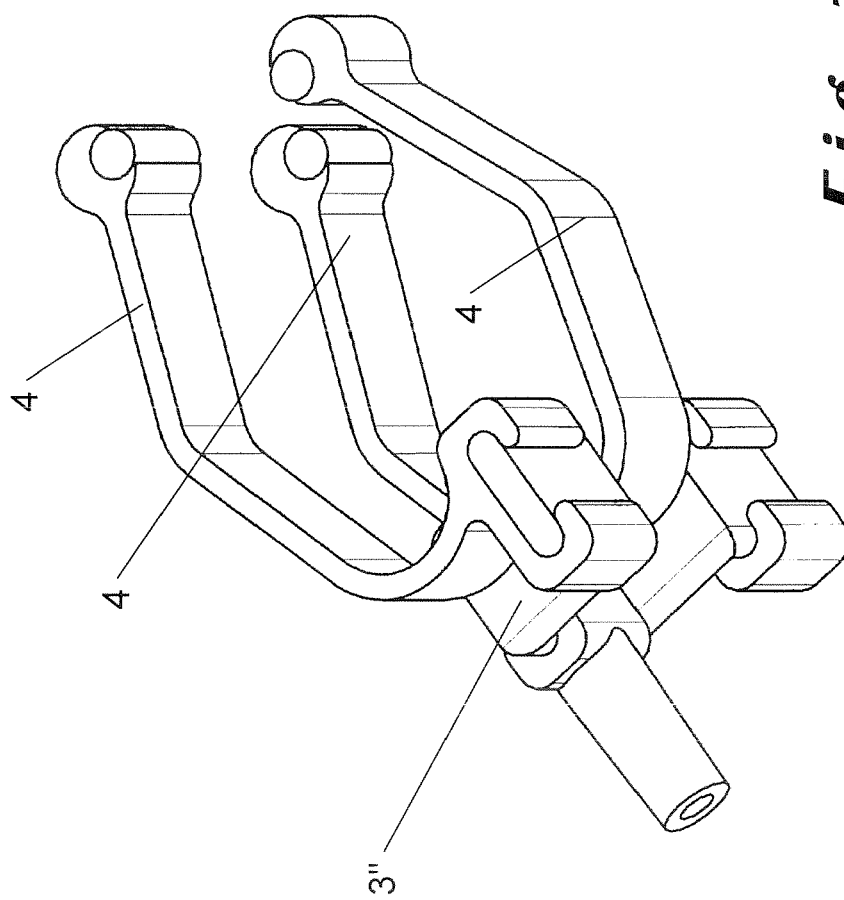


Fig. 12



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
D,A	FR 2 760 881 A (ORMANCEY JEAN PIERRE [FR]) 18 septembre 1998 (1998-09-18) * abrégé * * figures 1-9b *	1-14	INV. G09F3/16 G09F3/20
D,A	WO 00/43273 A (VOLUSIA HOLDING CORP [US]) 27 juillet 2000 (2000-07-27) * abrégé * * figures 1-13 *	1-14	ADD. G09F1/10 G09F3/02
A	GB 305 757 A (LEONARD THOMAS FIELDING) 14 février 1929 (1929-02-14) * figures 1-3 *	1-14	
A	FR 2 199 906 A (BARBAZANGE EMIL [FR]) 12 avril 1974 (1974-04-12) * figures 1-3 *	1-14	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			G09F B65D
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche Munich		Date d'achèvement de la recherche 25 juin 2008	Examineur Pierron, Christophe
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			

1
EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 08 10 1272

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

25-06-2008

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
FR 2760881	A	18-09-1998	EP 0865015 A1	16-09-1998
-----	-----	-----	-----	-----
WO 0043273	A	27-07-2000	AU 3346700 A	07-08-2000
			CA 2357568 A1	27-07-2000
			EP 1152948 A2	14-11-2001
			JP 2002535712 T	22-10-2002
-----	-----	-----	-----	-----
GB 305757	A	14-02-1929	AUCUN	
-----	-----	-----	-----	-----
FR 2199906	A	12-04-1974	AUCUN	
-----	-----	-----	-----	-----

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- FR 2760881 [0004] [0004] [0006]
- FR 2199906 [0004]
- WO 0043273 A [0028]